

Partie 1**Chapitre 1.6**

1.6.5.11 Au début, remplacer "avant le 1er janvier 2009" par "avant le 1er juillet 2009".

ECE/TRANS/WP.15/199

Partie 3**Chapitre 3.2****Tableau A**

Pour les Nos ONU 2813 (GE I), 2870 (première rubrique) et 3131 (GE I), remplacer "E" par "B/E" dans la colonne (15).

ECE/TRANS/202/Corr.4

No ONU 2480 Remplacer "(D)" par "(C/D)" dans la colonne (15).

ECE/TRANS/202/Corr.4

Partie 4**Chapitre 4.1**

4.1.4.1

P903a deuxième phrase : Supprimer ", à l'exception du 4.1.1.3,",

troisième phrase, premier tiret, après "4.1.1" : Insérer ", à l'exception du 4.1.1.3,",

ECE/TRANS/202/Corr.4

Partie 6**Chapitre 6.8**

6.8.2.6 Dans le Tableau, sous "Pour les citernes ayant une pression maximale de service ne dépassant pas 50 kPa et destinées au transport des matières pour lesquelles un code citerne comprenant la lettre "G" est donné en colonne (12) du tableau A du chapitre 3.2" et sous "Pour les citernes destinées au transport de produits pétroliers liquides et autres matières dangereuses de la classe 3 ayant une tension de vapeur n'excédant pas 110 kPa à 50 °C, et d'essence, et ne présentant pas de risque subsidiaire de toxicité ou de corrosivité", remplacer la rubrique pour "EN 13094:2004" par les deux nouvelles rubriques suivantes:

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
6.8.2.1	EN 13094:2004	Citernes destinées au transport de matières dangereuses - Citernes métalliques ayant une pression de service inférieure ou égale à 0,5 bar - Conception et fabrication		Entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2009
6.8.2.1	EN 13094:2008	Citernes destinées au transport de matières dangereuses - Citernes métalliques ayant une pression de service inférieure ou égale à 0,5 bar - Conception et fabrication	À compter du 1er janvier 2010	Avant le 1er janvier 2010

ECE/TRANS/WP.15/199